

## La proposition du CCFD

### Défendre la souveraineté alimentaire, en particulier le droit à la protection des marchés

- dans les négociations d'Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) : la priorité devrait être de promouvoir les échanges entre les pays de la région. Ceci nécessite de ralentir le rythme des négociations, et de laisser le temps à ces marchés régionaux de se développer, avec des tarifs extérieurs communs suffisamment élevés pour les protéger de la concurrence.
- à l'OMC, en soutenant fortement la demande des PED de pouvoir soustraire de la libéralisation les produits vitaux pour leur développement (soutien à une définition large et ouverte des Produits spéciaux et Mesures de sauvegarde).

## PCF

---

Le programme du PCF affirme «*L'agriculture doit être libérée du carcan de l'OMC* », et déclare que «*La souveraineté alimentaire doit être la base à laquelle est adossée toute négociation internationale* », soulignant qu'il faut «*privilégier les échanges sur la base d'un commerce issu d'accords de coopération* » ».

Il explique ainsi que «*Au lieu de rechercher un compromis avec les Etats-Unis afin d'obtenir l'ouverture des marchés les plus prometteurs pour leurs grands groupes respectifs, il s'agirait de travailler à une alliance durable avec tous les pays qui le souhaitent pour faire émerger d'autres règles plus solidaires, plus démocratiques, plus responsables* ».

### Commentaire

Ces grands principes rejoignent nos demandes, mais demeurent extrêmement vagues. Il manque une référence explicite à la nécessité de mesures de protection des marchés agricoles, et au soutien à apporter à la consolidation de marchés communs régionaux en matière agricole, en particulier dans le cadre des négociations entre l'Europe et les pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP).

## Verts

---

Le programme des Verts insiste sur le fait qu'il faut « œuvrer à de nouvelles règles du jeu au plan mondial, afin d'encadrer la circulation des capitaux et des marchandises : ce n'est pas à l'OMC de dicter sa loi, la libre circulation des marchandises doit être subordonnée à la reconnaissance de la notion de biens communs (eau, santé, culture, éducation...) et au respect de règles sociales, environnementales, sanitaires et culturelles.. ».

Pour cela il prévoit de « réformer l'OMC en soumettant ses normes et ses règles commerciales aux normes sociales, environnementales, sanitaires et culturelles de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO ». Il défend « le droit des pays et des grandes régions du Sud à assurer leur souveraineté alimentaire ».

## Commentaire

Les propositions des Verts rejoignent largement nos revendications. Il serait certes pertinent que les Verts précisent dans leurs positions sur le commerce agricole qu'elles concernent non seulement les règles négociées à l'OMC, mais également les accords de libre échange en cours de négociation entre l'Europe et de nombreux pays en développement, notamment les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP).

## PS

---

Le programme du PS s'engage à « défendre le principe de souveraineté alimentaire au niveau mondial ». Dans le document annexe au programme du PS<sup>1</sup>, il est spécifié que la politique commerciale de l'Union Européenne pourrait reposer sur différents principes, dont «[...] **la priorité au développement** dans les règles commerciales ; cela passe par l'acceptation, pour les pays développement, du maintien durable du « traitement spécial et différencié », et, pour les pays les moins avancés (PMA), d'un accès libre de droits et de quotas (comme l'initiative « Tout Sauf les Armes »), c'est à dire des dispositions plus favorables pour les pays pauvres que ceux accordés aux pays industrialisés».

Parmi ses 100 propositions, Ségolène Royal veut « promouvoir l'idée d'une PAC mondiale pour organiser les marchés de manière plus équilibrée et donner une vraie chance à l'agriculture des pays en développement ». (Proposition 68).

Elle insiste également sur la nécessité de « Maîtriser la mondialisation en œuvrant à une plus grande transparence et efficacité des instruments de régulation. Introduire à l'OMC une hiérarchie des normes qui équilibre les mesures de nature commerciale par le respect des normes sociales et environnementales (Proposition 95).

---

<sup>1</sup> « Changer la mondialisation : pour une politique socialiste », Secrétariat national à la mondialisation, 21 juillet 2006

## Commentaire

L'invocation de la souveraineté alimentaire, dont nous nous réjouissons, n'est pas traduite pas des propositions suffisamment précises et vigoureuses. Nous insistons sur la nécessité de défendre le droit à la protection des marchés agricoles dans toutes les négociations, point qui n'est évoqué ni dans le programme ni dans les 100 propositions.

Ainsi à l'OMC, le traitement spécial et différencié pour les PED a montré ses limites en termes de mise en œuvre réelle : un soutien explicite à la création d'une catégorie « Produits spéciaux » selon une définition large et ouverte, dans les négociations à l'OMC, afin que les produits agricoles vitaux pour la sécurité alimentaire et le développement local soient exclus de la libéralisation, serait pertinent pour préciser la position du PS.

Ce droit doit être exigé également dans les négociations des APE entre l'Europe et les pays ACP. Au minimum, le programme devrait reprendre les propositions figurant dans le document annexe sur la mondialisation, qui évoque de manière plus explicite l'enjeu de protéger les pays ACP dans le cadre des APE : *« Avec le groupe des pays ACP, qu'il faut protéger des conséquences de l'érosion des préférences qui leur avaient été accordées, qu'il faut aider à constituer des regroupements régionaux et à mieux s'intégrer dans le commerce mondial [...] l'Europe doit disposer d'un contrepoids politique multilatéral face aux accords bilatéraux de libre échange promus par les Américains. »*.

Au vu de la pression actuelle qu'exerce la Commission Européenne sur les pays ACP afin d'accélérer les négociations et de les boucler fin 2007, il est fondamental d'insister en faveur d'un report significatif de la clôture des négociations, afin de laisser le temps aux pays ACP de justement constituer ces regroupements régionaux et d'asseoir la protection de leurs marchés agricoles.

Par contre, nous trouvons intéressante la proposition figurant dans le document annexe « Mondialisation » sur la réforme du fonctionnement de l'OMC, qui propose que *« les ONG et les autres organisations multilatérales (OMS, OIT, etc.) doivent pouvoir déposer des contre rapports d'expertise (« amicus briefs »).* », ou qu'une « assemblée parlementaire consultative auprès de l'OMC » soit instaurée, qui *« permettrait un renforcement du contrôle démocratique et faciliterait les échanges entre législateurs du Nord et du Sud sur les questions les plus difficiles comme l'agriculture ou les normes sociales »*.

L'avant-projet de l'UDF affirme « *Comme tout phénomène complexe, la mondialisation présente et des avantages et des inconvénients* », et que « *globalement bénéficiaire, la France, en s'adaptant aux données nouvelles, a plus à y gagner qu'à y perdre* ».

Il précise cependant que « *la place de la France va se jouer sur sa capacité à conjuguer croissance et solidarité* », et que « *Les dangers d'une mondialisation sans contrôle sont bien réels. Il importe donc de mettre en place, à l'échelle internationale et européenne, des règles et des sanction.* »

## **Commentaire**

Si le souci de solidarité est bien évoqué, le programme manque de précisions sur les politiques précises qui seront défendues à cette fin. D'une manière générale, les aspects internationaux de cette solidarité ne sont pas suffisamment exprimés dans le programme, en particulier dans le domaine agricole.

Ainsi, lorsque le programme précise que « *Les dangers d'une mondialisation sans contrôle sont bien réels. Il importe donc de mettre en place, à l'échelle internationale et européenne, des règles et des sanctions.* » nous attendons de l'UDF qu'il définisse plus précisément, dans les négociations commerciales en particulier agricoles, s'il défend le droit à la protection des marchés agricoles, notion qui n'est jamais évoquée dans le programme.

En effet, alors que l'UDF déclare que les français sont « *favorables à l'économie de marché dont ils reconnaissent l'efficacité en termes d'initiative, de concurrence, de fixation des prix* » on ne peut que constater qu'en matière agricole, l'économie de marché ne fonctionne pas : l'intervention de l'Etat est incontournable pour la gestion durable des ressources naturelles, pour un développement territorial harmonieux et durable, pour veiller à la sécurité alimentaire nationale. Cette intervention doit intervenir sur les prix afin qu'ils soient rémunérateurs pour les agriculteurs, et accessibles pour les consommateurs.

## **UMP**

---

Le programme de l'UMP affirme son acceptation du « *principe de la libéralisation des échanges, qui réduit le prix des biens pour tous les consommateurs, mais à condition qu'il y ait de la réciprocité de la part des pays aussi développés que le nôtre comme de la part des pays émergents.* ».

Cependant il considère que « *l'OMC ne peut pas être la seule organisation internationale de régulation de la mondialisation* ». Il propose de « *contrebalancer l'OMC par une organisation mondiale de l'environnement dotée de pouvoirs de*

*contrainte et chargée, notamment, de veiller à ce que le développement du commerce mondial ne se fasse pas aux dépens de la préservation de l'environnement ».*

L'UMP prévoit par ailleurs *« d'exiger la réciprocité en matière de libéralisation des échanges »*, tout en soulignant qu'il faut *« conserver les régimes de faveur en faveur des pays très pauvres »*.

## **Commentaire**

Nous ne partageons pas l'opinion de l'UMP concernant la libéralisation. En effet, dans de nombreux cas, la libéralisation entraîne une réduction artificielle des prix, au moyen d'un développement inégal, d'une exploitation non durable des ressources humaines et naturelles.

C'est pour cela que nous défendons un principe jamais évoqué par l'UMP : le droit à la protection des marchés agricoles pour tous les pays en développement, une condition nécessaire pour être légitimes dans la volonté de maintenir le principe de préférence communautaire pour l'Europe.

Ainsi, même si l'UMP précise qu'une de ses priorités sera de *« développer les marchés régionaux, et de favoriser la coopération sud-sud »*, ce qui répond bien à l'une de nos préoccupations, il ne précise pas comment il traduira cette priorité dans le cadre des négociations des Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays ACP, où le rythme accéléré des négociations de libre échange ne permet pas aux pays ACP de constituer des marchés régionaux protégés.

Enfin, si nous accueillons favorablement la proposition de l'UMP de *« créer une exception agricole pour l'Afrique dans le cadre des négociations en cours à l'OMC, afin de développer une agriculture vivrière et d'avancer vers l'autosuffisance alimentaire »*, cette « exception agricole » devrait cependant ne pas être limitée à l'Afrique. En effet, dans le cadre des négociations à l'OMC, de nombreux pays en développement<sup>2</sup> ont soumis la proposition que des produits agricoles identifiés comme « Spéciaux » soient soustraits de la libéralisation, s'agissant de produits vitaux pour leur sécurité alimentaire, pour les emplois et pour le développement local. L'agriculture reste un secteur vital pour de nombreux pays en développement hors Afrique, dans lesquels elle représente encore une immense frange de la population active.

Le souci de l'UMP de contrebalancer le rôle de l'OMC retient notre attention. Cependant, l'UMP semble de ce fait valider la « régulation » assurée par l'OMC, alors que cette dernière s'attache essentiellement pour l'instant à déréguler les échanges commerciaux.

---

<sup>2</sup> Le G33, qui regroupe 40 pays en développement, dont l'Indonésie, les Philippines, l'Inde., ainsi que de nombreux pays africains. Cette proposition a été également soutenue par le G20, mené par le Brésil.

Nous attendons de l'UMP qu'elle se prononce plus fortement sur la nécessité de revoir les règles actuelles de l'OMC, afin d'être cohérente avec l'une des principes d'action mentionnés dans le programme *«la mondialisation ne peut en aucune manière justifier que l'homme et l'environnement soient sacrifiés aux intérêts de l'économie et du commerce»*.

Par ailleurs, la question de la primauté des droits sociaux, économiques et culturels sur le droit commercial doit être explicitement traitée, et l'UMP ne doit pas se limiter aux questions environnementales.